



## Réparations après cambriolage

Par **ProfGeo**, le **09/03/2016** à **09:38**

Bonjour,

Nos locataires ont été victimes d'un cambriolage en janvier dernier. Les voleurs sont passés par la porte d'entrée en la fracturant.

Près de deux mois plus tard, nous avons contacté notre assurance qui est la même que nos locataires et avons appris avec stupeur qu'ils n'avaient donné aucune suite à ce dossier. La porte a été sécurisée sommairement le jour du sinistre.

Lors de la connaissance du cambriolage, nous avons appris que les frais occasionnés par la porte seraient pris en charge par le dossier des locataires.

Nos locataires ne donnent aucune suite à nos messages.

Que pouvons nous faire s'ils ne font pas réparer la porte?

Merci pour votre réponse.